



LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX DE LA REPUBLIQUE

Nous n'avons pu nous retenir de vous « déranger » durant votre visite sur notre territoire plus spécifiquement au sein de notre communauté judiciaire.

Vous êtes le représentant et le garant de la Justice Républicaine. C'est pourquoi nous ne pouvons nous priver d'attirer votre attention sur la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le transfert de compétence a eu lieu, cependant, la DPJEJ, L'ENPJJ et la PJJ restent intrinsèquement liés. Et comme vous le disiez à l'occasion d'une inauguration d'un amphithéâtre en métropole, nous ne pouvons que saluer le travail de professionnels de la PJJ, « des ambassadeurs acharnés » dont la « mission sacrée » est de « ne laisser aucun enfant sur le bord du chemin ».

Or, sous les cieux calédoniens, cette identité professionnelle est aujourd'hui bafouée par la DPJEJ NC et notre Gouvernement.

Au cours de l'Audience solennelle de rentrée de la Cours d'appel et de première instance de Nouméa, le Procureur République a décrit les défis et objectifs 2024. Des sujets, tels que l'alcool au volant, les violences intra familiales mais aussi, et surtout la délinquance des mineurs. Celle-là même qui viendra tristement remplir nos nouvelles prisons si le travail n'est pas bien fait.

D'ailleurs nous savons que ce sujet sera de prédilection en vue des élections à venir.

Lutter contre la délinquance des mineurs fut de tout temps « vendeur » en période électoral.

Domage pour notre jeunesse et nos professionnels, que l'intérêt authentique de leur devenir, par leurs élus, soit une denrée périssable pour satisfaire à des intérêts personnels.

La cour d'appel de Nouméa a alerté, le 21 juillet 2023, dans sa « Conférence annuelle des mineurs » sur le fait que la Nouvelle Calédonie ne pouvait plus désormais, faire appliquer la Loi auprès des mineurs.

Notre syndicat n'a eu de cesse de signaler, d'alerter, et dénoncer aux responsables institutionnels comme politiques, la perte des professionnels de la DPJEJ submergés par des vagues de risques psycho-sociaux. Ces « chirurgiens de la société », comme s'est plu à le dire notre membre en charge de la fonction publique à l'occasion de l'inauguration de nouveaux





locaux de la DPJEJ, fuient, portent plaintes ou attendent en souffrance qu'on vienne les sauver.

« Déclarer la fugue d'un mineur, alors que l'on ne l'a pas intégré dans notre hébergement », c'est un mensonge !

« Mentir à un mineur sur son incarcération éventuelle, en tant que Directeur et sous couvert de la Directrice de la DPJEJ » c'est aussi un mensonge avec pour objet la menace !

Il est bien délicat qu'une institution devant permettre à la jeunesse d'intégrer et respecter la Loi, la transgresse elle-même.

La DPJEJ est avant tout un service public avec des règles, des devoirs, des droits : *« ces trois mots ont perdu de leur essence et leur sens dans notre pratique au quotidien ».*

« Engager sa parole d'Elu et le reste du gouvernement par la signature d'un protocole d'accord en novembre 2023 » pour 3 mois après, ne rien avoir tenu dans le réel, c'est mentir !

Vous ne pouvez pas le savoir, et ainsi, nous devons vous le spécifier : nous avons travaillé à un Protocole d'accord basé sur la confiance et la co-construction, garant de notre volonté d'ériger une Justice des mineurs, Educative et « Légale », inscrite dans des actions judiciaires et sociales respectant les spécificités du territoire.

Mais notre engagement et la souffrance humaine, se sont percutés au manque d'authenticité et de transparence de nos élus.

La direction de la DPJEJ continue volontairement à mettre en fuite ses professionnels.

La preuve étant, nous vous parlerons des professionnels que vous mettez à disposition de la DPJEJ, afin de soutenir par la compétence et l'expérience, nos éducateurs locaux.

Vos MAD sont traités par la direction et le gouvernement comme quantité négligeable. Nous ne comptons plus le nombre de MAD « malmené » et menacé, qui sont repartis plus mal qu'ils n'étaient venus.

La direction de la DPJEJ poursuit ses manquements.

La direction de la DPJEJ a perdu son éthique et son humanité.

D'incompréhension et de sidération face à l'absence de courage de nos élus, nous n'avons d'autre choix que de solliciter votre éthique et votre action, afin d'obliger le gouvernement à se positionner conformément au protocolé d'accord mais aussi et surtout par rapport aux directives nationales, et aux lois en vigueur.

Le Bureau de la Fédé

